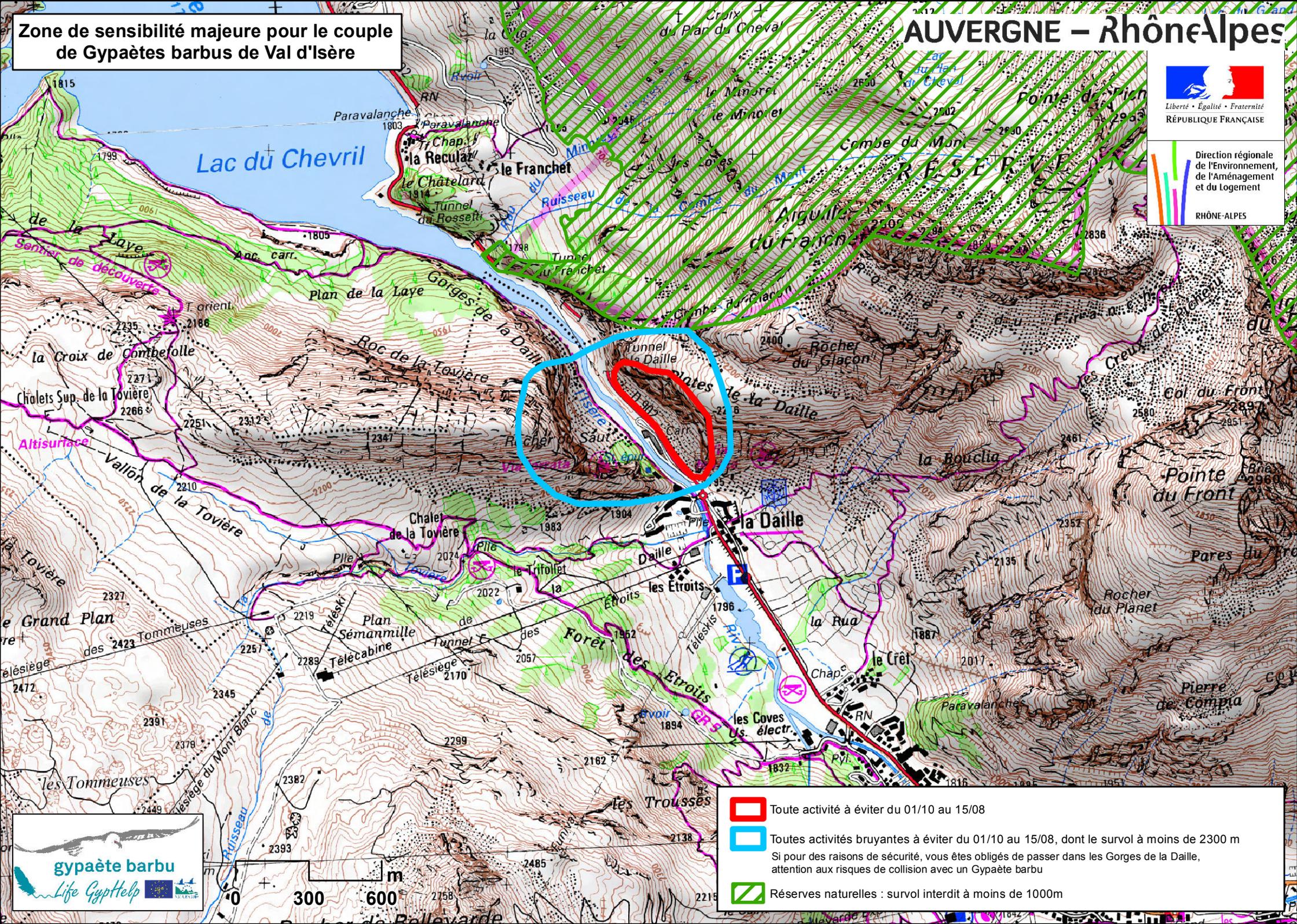


Zone de sensibilité majeure pour le couple de Gypaètes barbus de Val d'Isère



Direction régionale de l'Environnement et du Logement
RHÔNE-ALPES



-  Toute activité à éviter du 01/10 au 15/08
-  Toutes activités bruyantes à éviter du 01/10 au 15/08, dont le survol à moins de 2300 m
Si pour des raisons de sécurité, vous êtes obligés de passer dans les Gorges de la Daille, attention aux risques de collision avec un Gypaète barbu
-  Réserves naturelles : survol interdit à moins de 1000m

